

Edito



Chères Queylardes Chers Queylards,

La période inédite et d'une certaine façon anxiogène que nous vivons depuis plus d'un an n'a pas été favorable aux échanges et aux rencontres avec les administrés. Par conséquent, nous profitons de ce bulletin afin de maintenir le lien avec vous, pour vous tenir informés du travail de la municipalité et d'une

étape importante que représente l'élaboration du budget que nous avons voté lors de l'avant dernière séance du conseil municipal.

Ceci est une tâche obligatoire et importante de la vie de notre commune qui marque un acte politique fort au travers duquel sont définies les actions à mener par la municipalité.

Si l'exercice 2021 permet de poursuivre une dynamique d'investissement majoritairement financée sans recours à l'emprunt, il est également le témoin du désengagement de l'Etat par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En effet, depuis 2015, nous avons perdu plus de 50% de cette aide.

Ainsi le budget communal que nous avons travaillé s'emploie à résoudre la délicate équation entre la baisse des aides et le maintien de la qualité de services de proximité tout en poursuivant les investissements en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie.

Dans un contexte sanitaire et économique difficile pour tous, les élus ont souhaité limiter la hausse de la pression fiscale exercée sur les ménages tout en maintenant une capacité d'autofinancement suffisante.

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Sommaire

Comment ça marche ?

p 2-3

Dossier

p 4-5

Le budget 2021

Ca se passe à Quaix

p 6 à 9

**Un nouvel employé municipal
Travaux
Projets**

Entre nous

p 10-11

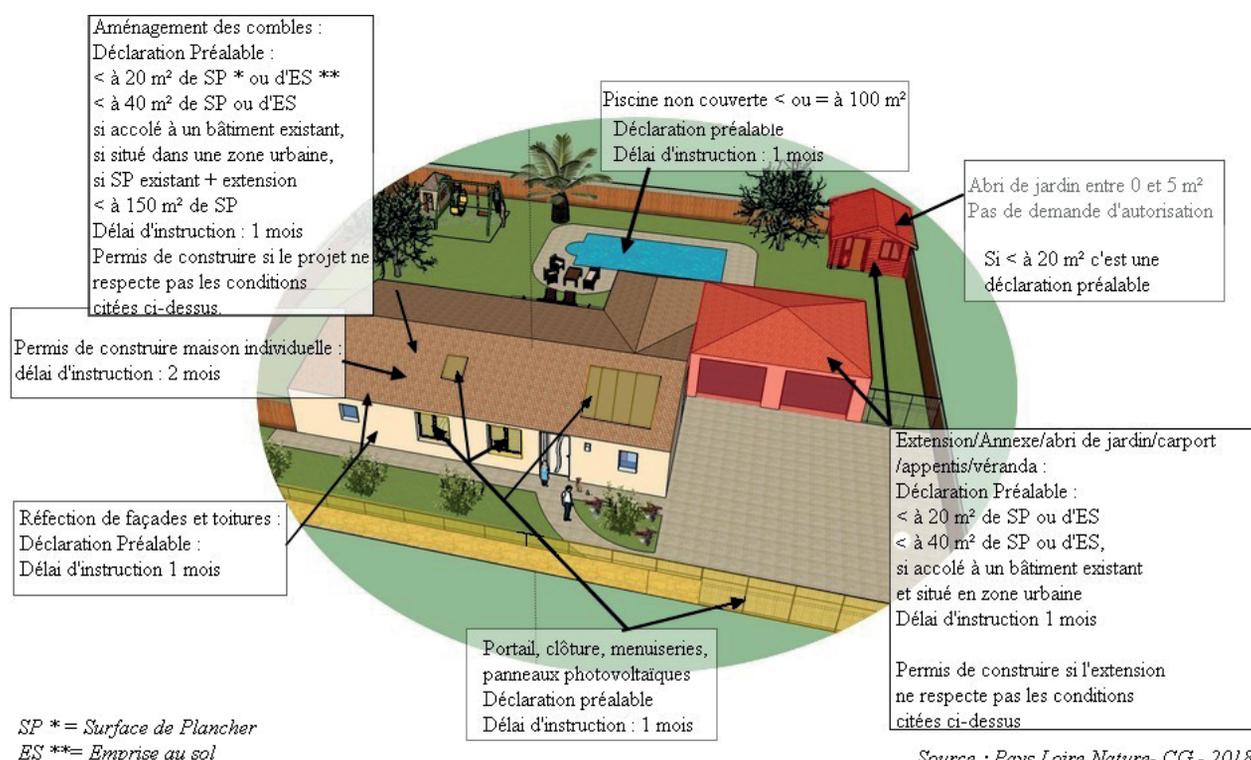
Infos municipales

p 12

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en modifier la destination, de créer de la surface de plancher, de changer le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Le type de demande, déclaration préalable ou permis de construire dépend généralement du type de travaux et/ou de la surface modifiée. Le schéma ci-dessous (source Pays Loire Nature) résume bien les démarches à effectuer.



TRAVAUX DISPENSÉS D'AUTORISATION D'URBANISME : L'ARCHITECTE CONSEIL

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire.
- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire.
- Changement à l'identique de portes, volets, fenêtres et toitures.

PROCEDURE ET DELAIS

Le parcours du dossier commence au dépôt en mairie et va jusqu'à l'affichage de l'autorisation d'urbanisme. Les différentes étapes sont décrites page de droite. Le service Autorisation du droit des sols examine le dossier selon les règles du PLUI en vigueur.

En partenariat entre Grenoble Alpes Métropole et le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), des consultations gratuites par un architecte conseil sont proposées 1 fois par mois pour tout projet de construction nouvelle ou de réhabilitation. Cet avis est primordial pour que votre projet ait toute facilité d'aboutissement. Pour connaître les dates et horaires, prenez rendez-vous auprès Grenoble Alpes Métropole, Tatiana RIDE au 04 57 38 50 59 ou par mail à : tatiana.ride@lametro.fr

Le service urbanisme de la commune est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de vos démarches. N'hésitez pas à prendre contact dès le stade de l'avant-projet.



Vous trouverez des fiches détaillées, des notices explicatives et des modèles de formulaires en consultant le site suivant : www.service-public.fr

LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA METROPOLE

Le président de Grenoble Alpes Métropole s'est engagé à organiser des états généraux des territoires afin de tirer le bilan des transferts de compétences et structurer le dialogue au sein du bloc communal. Il est suggéré que le pacte de gouvernance soit le point d'appui central de cette démarche.

La délibération d'octobre sur le pacte de gouvernance a défini les échéances suivantes :

Juillet 2021 : délibération du conseil métropolitain arrêtant le projet de pacte de gouvernance

Juillet/septembre : consultation des communes / délibérations communales

Fin septembre / octobre : délibération du conseil métropolitain adoptant le pacte de gouvernance

Il est proposé que la démarche se clôture en décembre 2021 par un débat en présence de chercheurs et d'élus nationaux afin de témoigner et d'échanger sur cette refondation locale du bloc communal.

Dans le cadre de l'élaboration du pacte de gouver-

nance, 6 thématiques pourraient être traitées :

1. Instances et égale représentation des femmes et des hommes
2. Territorialisation
3. Transfert / gestion déléguée des compétences
4. Mutualisations
5. Participation citoyenne
6. Dispositions financières

Afin d'accompagner cette démarche, Eric Rossetti, vice-président de Grenoble Alpes Métropole, en charge des communes, de la proximité et du funéraire accomplit actuellement le tour des 49 communes pour recueillir et synthétiser les avis des conseils municipaux, en parallèle à un questionnaire adressé à l'ensemble des élus municipaux.

Ce pacte de gouvernance est très important pour le mandat en cours puisqu'il décidera du mode de fonctionnement de la Métropole pour les 5 ans à venir.

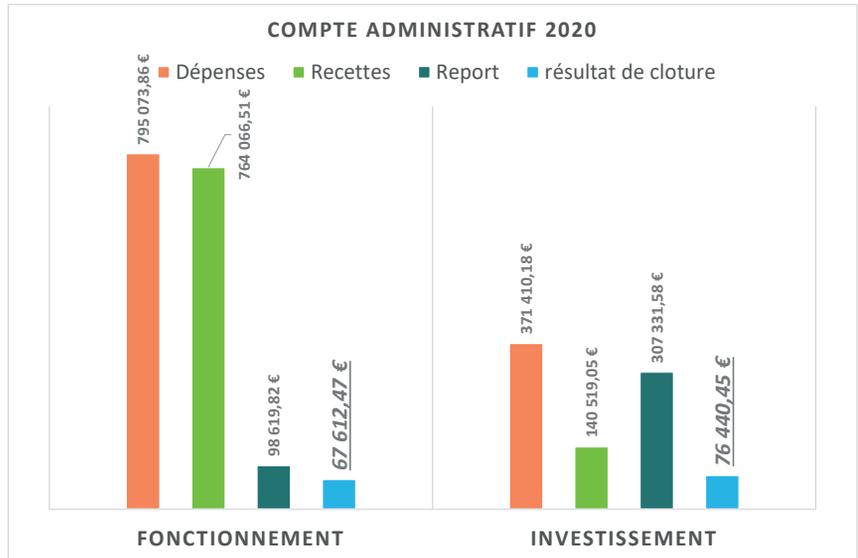
LES FINANCES DE LA COMMUNE

La constitution du budget primitif est une étape importante dans la vie d'une commune. Il traduit de manière concrète les orientations de la commune. Il est voté par l'ensemble du conseil municipal et ce vote autorise juridiquement le Maire à percevoir les recettes (à compter du 1er janvier au 31 décembre).

Compte administratif 2020

Les résultats de clôture des sections fonctionnement et investissements sont positifs en 2020, et ce, grâce aux reports de l'année précédente. En effet, en 2019 les recettes d'investissement avaient été supérieures, permettant de continuer l'investissement prévu en 2020.

Au premier janvier 2021 l'encours de la dette de la commune s'élève à 1 088 961€. La commune rembourse autour de 71 000€ par an de capital.



Le budget primitif 2021

Il est présenté en équilibre pour chaque section, c'est-à-dire que les dépenses prévues doivent être égales aux recettes. Le budget global de la commune pour 2021 s'élève à 1 463 580,48€.



Les charges de personnel représenteront 39,7 % du budget de fonctionnement, ce qui est conforme aux charges des communes françaises de la strate 500-2000 habitants avec 44.2% en moyenne en 2018.

Source: <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/les-collectivites-locales-en-chiffres-2021>

Taxe foncière

Pour cette année 2021, la commune doit faire face à une baisse de 4816€ de la dotation globale de fonctionnement. Pour compenser cette baisse, une hausse de 2% du taux d'imposition a du être votée par le conseil municipal. Cette hausse limitée, équivaut à une recette supplémentaire d'environ 3000€.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

uit des grands choix politique de le commune en matière de fonctionnement et d'investissement.
cevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans la limite des crédits votés pour l'année civile (du

Les principales dépenses d'investissement



Equipement numérique de l'école :
16 000,00 €



Préau, jeux, mobilier école :
100 000,00 €



Rénovation énergétique des bâtiments communaux :
180 000,00 €



Protection des données :
3 000,00 €



Réfection des chemins :
24 000,00 €

Une recherche de subvention est systématique pour chaque dépense d'investissement inscrite au budget.

Parmi celles-ci, pour 2021, un report et mise à jour du budget préau a été présentée (subvention à 60% par le conseil départemental). Une subvention (Label Ecole Numérique) a été obtenue pour l'équipement numérique de l'école (vidéoprojecteurs interactifs, classe mobile) et permet le financement de cet équipement à hauteur de 7 000€.

Des subventions seront recherchées pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux. C'est un investissement important qui se traduira dans les prochaines années par une baisse significative de la consommation énergétique de la commune.

Une recherche de subvention est systématique

Subventions aux associations

Cette année la totalité des demandes des associations ont été satisfaites dans le budget 2021. Ces subventions représentent un total de 21 000 €.

La municipalité tient à souligner que dans un esprit de solidarité et de citoyenneté, les associations dont l'activité a été suspendue à cause du covid, n'ont pas fait de demande.

Les travaux

Les travaux concernant la voirie sont entièrement gérés par Grenoble Alpes Metropole (« La Metro »)

Eboulement RD57 (Entre la cime de Montquaix et Sarcenas)

Une coulée de boue est survenue le 1/02/21 vers 16H30 coupant brutalement la circulation au droit de la RD57 sur la commune de Quaix en amont du hameau « la cime de montquaix » en direction de Sarcenas.

Depuis la route a été dégagée mais les expertises réalisées ont révélé que la structure même de la route avait été altérée et que des risques de glissement persistaient en cas de pluie. La route reste fermée en attendant des solutions techniques.



RD57 (Bas de Montquaix)

Des travaux complémentaires ont été réalisés pour sécuriser la route et les abords avec :

- La pose de barrières bois sur le chemin surplombant la route
- Le reformatage des bas-cotés et des cunettes

Ces travaux marquent la fin du chantier commencé au printemps 2020.



RD105 (Sous l'école)

Après des années d'expertises technico-judiciaires sur les malfaçons à l'origine de l'affaissement de la route sous l'école et sans en attendre les conclusions, la Metro en a planifié la réparation. Celle-ci consiste en la mise en place d'une poutre ancrée par des pieux bétons jusqu'au rocher.

Pour limiter la gêne, les travaux ont été planifiés en plusieurs phases :

- Vacances Février : modification des réseaux sur l'emprise des travaux
- Vacances Pâques : tests pour le forage et la mise en place des pieux
- 31 Mai – Fin Juillet-début Aout : travaux proprement dits

Il y aura peu d'impact sur les transports scolaires, si ce n'est que les collégiens principalement devront faire la correspondance entre Ecoles et Place via le cheminement piéton derrière l'école.

Lorsque la coupure totale de la route est nécessaire (juin-août), une déviation pour les véhicules légers est mise en place par le Chemin du Coléon (alternat avec feux tricolores) . Compte tenu de l'étroitesse de ce chemin, de la mauvaise visibilité et des risques pour les habitants, cette déviation s'accompagne des mesures complémentaires :

Limitation de vitesse à 10 km/h
Limitation de tonnage (3.5 T)
Limitation de gabarit (2m hauteur, 2m largeur)

Merci de respecter et faire respecter (livraisons) ces mesures.

Les informations seront régulièrement mises à jour sur le site web de la commune.

Bienvenue à Gérald Thévenin !



La commune a le plaisir d'accueillir dans ses effectifs Monsieur Gérald Thévenin qui assurera le poste de responsable des services techniques. Gérald prend la suite d'Olivier Mille qui, après 17 ans de services, est parti vers de nouveaux horizons.

L'agent arrive avec un solide bagage technique, fort notamment de ses expériences en espaces verts pour la ville de Grenoble et de prédispositions évidentes pour les travaux manuels.

Il dispose déjà d'une bonne connaissance du domaine communal dans la mesure où il a par le passé déjà occupé un emploi technique pour le compte de la municipalité.

Sa polyvalence et sa détermination seront appréciées de tous.

Les projets

Rénovation énergétique des bâtiments

Les bâtiments représentent environ 30% de la consommation énergétique globale. Dans la suite de la démarche écologique entreprise par les municipalités précédentes (remplacement des chauffages par des chaudières bois) et dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la municipalité a décidé de se pencher sur la consommation énergétique des bâtiments municipaux et d'étudier les optimisations possibles.

Deux bâtiments ont été sélectionnés : la salle polyvalente (consommation > 300 KWh/an/m²) et la mairie (consommation > 130 KWh/an/m² avec des problèmes complémentaires de confort l'été et d'isolation toiture perfectible).

Une analyse globale a été effectuée par la SPL ALEC qui nous fournit une aide pertinente et économique, un audit poussé va être commandité (subvention à 80 % par le Parc de Chartreuse), des dossiers de subvention ont été déposés (préfecture et

région) dans le cadre du plan de relance avec un objectif de 80% de subvention sur des travaux permettant un gain supérieur à 30% en terme d'efficacité énergétique sur l'ensemble des 2 bâtiments.



Les travaux ne sont pas encore totalement définis mais ils incluront le changement des menuiseries, l'isolation extérieure de la salle polyvalente, l'amélioration de l'isolation en toiture de la mairie, et probablement une optimisation de la gestion de l'énergie (régulation intelligente, chauffage adapté aux usages, etc).

Un préau et un nom pour l'école !

Dans le cadre du "Plan école" du département, un préau pour l'école va pouvoir être construit et financé à hauteur de 60% par le département de l'Isère.

Le projet est en cours de finalisation par une architecte, avant instruction d'un permis de construire et construction.

Nous rencontrons malheureusement des délais dus en majorité à la disponibilité des futurs artisans, et des approvisionnement en matière première (lameles collés). Dans le meilleur des cas, le préau devrait voir le jour en fin d'année 2021. Une solution temporaire est à l'étude pour faire de l'ombre lors des premières chaleurs de l'été.



A cette occasion, l'école cherche son futur nom !

Envoyez vos idées via le formulaire de contact du site web, en ayant coché la case "proposition d'idée"

Cela peut-être un lieu-dit particulier, une personnalité célèbre et inspirante pour les enfants ou pour le village, etc.!

Les projets

Redynamisation du centre bourg

Comme nous l'avions annoncé lors de la présentation de notre programme électoral, le conseil municipal travaille sur la redynamisation du centre bourg. L'objectif porte sur l'installation d'un commerce dont les contours ne sont pas encore définis. Pour mener à bien cette réflexion, notamment sur sa faisabilité technico-économique, nous



pouvons compter sur les services de la Métropole en matière de développement économique et attractivité de notre territoire. Notre démarche ne fait que commencer, nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.

Les projets d'urbanisme de la commune

Combe blanche

Après présentation aux élus du projet de petit collectif par l'architecte, il a été demandé à celui-ci des modifications mineures de teintes, de matériaux, des précisions, etc.

Conformément à la procédure, l'avis de l'architecte conseil sera sollicité avant dépôt du permis de construire.

Après quelques péripéties les éléments administratifs sont au complet chez le notaire et permettent une signature du compromis sous peu.

La vente définitive se fera une fois le permis déposé, accepté et purgé de tous recours.

Terrain Huba

Ce bien sans maître récupéré par la mairie sous l'ancien mandat est actuellement à la vente dans une agence immobilière de St Egreve.

La MAM...

La crèche associative LouP'tiots est aujourd'hui à son maximum en matière de taux de remplissage. La liste d'attente s'allonge et les nouvelles constructions attendues font s'attendre à un sucroit de demandes de mode de garde.

Même si nous pouvons compter sur les quelques assistantes maternelles de la commune, le conseil municipal réfléchit également à d'autres solutions, comme la création d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

C'est une structure dans laquelle plusieurs assistant(e)s maternel(le)s se regroupent (entre 2 et 4) pour exercer leur métier, et garder jusqu'à 16 enfants.

Quoique plus souples que pour une crèche, des

contraintes existent en matière de surface et de normes de sécurité.

Nous avons l'opportunité de récupérer gracieusement des chalets modulaires en bois par la commune d'Herbeys, moyennant le transport à notre charge. Malheureusement, compte-tenu de la configuration géographique de Quaix en ce qui concerne les accès routiers, la difficulté (transport exceptionnel), et donc le coût de transport n'est pas acceptable pour la trop petite surface apportée par ces bâtiments.

Le conseil reste à l'écoute d'opportunités pour développer cette solution de garde.



A noter !



La circulation des véhicules à moteur sur **TOUS** les chemins de la commune est **INTERDITE** par arrêté municipal depuis 2007.

Il est demandé aux habitants de respecter les jours et horaires suivants pour l'utilisation des appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc.) :

**du lundi au vendredi
de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30**

**le samedi
de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures**

**le dimanche et les jours fériés
de 10 heures à 12 heures**



Propriétaires de **chiens**, nous vous rappelons de ne pas laisser vos animaux aboyer de façon répétée et/ou durable et/ou intense (Article R. 1334-31 du code de la Santé publique) de jour comme de nuit ni de les laisser divaguer (article L211-23 du Code rural).



Et toujours...

Vos déchets doivent être bien triés, déposés **DANS** les bennes correspondantes ou apportés en déchetterie...

Les dysfonctionnement de certains points d'apport ont été remontés à la Métro

mea culpa Un dysfonctionnement a été constaté sur le formulaire de contact du site web et les messages n'ont pas été transmis aux services pendant un temps indéterminé. N'hésitez pas à relancer si vous n'avez pas obtenu de réponse.

Agenda

2, 3 et 12 JUIN



Distribution de composteurs :

- mercredi 2 juin de 16h à 19h
- jeudi 3 juin de 16h à 19h
- samedi 12 juin de 10h à 13h

15 composteurs seront disponibles lors de chacun de ces stands.

Réservation via le n° vert de la Métropole (0 800 50 00 27)

Le criterium du Dauphiné passe à Quaix et des fermetures de la RD57 et D57F sont prévues.

Les horaires seront précisés sur le site web.

4 JUIN

JUSQU'AU 6 JUIN

Un conteneur de tri pour textile est à votre disposition sur le parking en contre-bas de l'école

Elections départementales et régionales : 2 scrutins de 2 tours, les bureaux de vote seront installés à la salle polyvalente.

- Si vous souhaitez être assesseur et êtes vaccinés, faites-vous connaître en maire ! La commune a besoin de vous !

- Pensez à la procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer !

20 et 27 JUIN

Vers la fin des contraintes Covid19 ?

Le gouvernement a annoncé le 28 Avril dernier une levée progressive des restrictions liées à la situation sanitaire de pandémie Covid19. Depuis, les consignes et dates d'application se précisent. Pour la commune, les conséquences immédiates vont être la reprise des activités associatives et la mise à disposition des salles et équipements communaux pour les activités et manifestations habituelles.

Ces annonces sont malheureusement arrivées trop tard pour permettre l'organisation des manifestations importantes demandant un fort temps de préparation comme le Trail ou la Foire de Quaix.



Le **marché** est en évolution, certains commerçants sont présents quelques dimanches pour essayer, et nous cherchons également des producteurs locaux

Le calendrier prévisionnel de réouverture des salles est le suivant :

A partir du 3 mai :

Réouverture des activités périscolaire dans la continuité immédiate de l'école

A partir du 10 mai :

Réouverture des activités périscolaire et extra scolaires permettant le respect des gestes barrières (distanciation, port du masque)

A partir du 19 Mai :

Réouverture des activités sportives en intérieur pour les mineurs

A partir du 9 Juin :

Réouverture pour toutes les activités (enfants et adultes)

Etat civil

Naissances

2020

Rafael MOIROUD PASCAL né le 21 mai 2020, fils de Caroline MOIROUD et Christophe PASCAL

Victoria POUPIER née le 5 décembre 2020, fille de Cécilia RATOL et Jean-Pierre POUPIER

2021

Armance PONCET née le 7 juin 2020, fille de Mathilde RAFFIN et Fabien PONCET

Solal MORGNIÉUX FOULU-MION né le 29 janvier 2021, fils de Cécile FOULU-MION et Sébastien MORGNIÉUX (photo)

Pio DRÉAN CAMUS né le 4 janvier 2021, fils de Sabrina CAMUS et JérémY DRÉAN (photo)

Manon PIANFETTI née le 10 janvier 2021, fille de Léa MARTIN et Nicolas PIANFETTI

Alice RENDU née le 13 janvier 2021, fille de Marieke VERMETTEN et John RENDU (photo)

Meije MARÉCHAL née le 16 février 2021, fille de Céline CAILLETEAU et Manuel MARÉCHAL

Pio

Solal

Alice



In Memoriam

2020

M. André TARDIF décédé le 28 mars 2020 à Saint-Martin-Le-Vinoux

M. Gérard FAVRE décédé le 1er décembre 2020 à La Tronche

Mme Madeleine BOUTEILLE née SERRANO décédée le 3 décembre 2020 à Chagny

M. Giuseppe VANOTTI décédé le 31 décembre 2020 à Grenoble

2021

Mme Aimée DIDIER née SOLE décédée le 30 janvier 2021 à La Tronche

Mme Yvonne BARBASSAT née REINE décédée le 5 février 2021 à La Tronche

Mme Michèle MICHALLET née TERMAT décédée le 2 avril 2021 à Grenoble

M. Albert FAURE, décédé le 5 mai 2021 à Quaix-en-Chartreuse

Vie municipale - Informations pratiques

NOUS RENCONTRER

Les permanences du secrétariat

La mairie vous reçoit uniquement sur rendez-vous pendant la crise sanitaire du coronavirus

Les permanences des élus

Les élus vous reçoivent uniquement sur rendez-vous

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de Catherine Kamowski

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux
Tel : 04 76 94 28 25

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

NOUS JOINDRE

Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillet - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 06

E-mail : administration@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet